

AVIS D'EXPERTS

Comment épargner pour sa retraite ?

**FORTIS ÉPARGNE RETRAITE****Thierry Augier, directeur général**

La bonne nouvelle est que nous vivons de plus en plus longtemps. Mais, alors que le nombre d'années passées à la retraite s'allonge, dans les grands groupes, les seniors prennent leur retraite de plus en plus tôt, ce qui aggrave les déficits des régimes de retraite du privé, comme l'a signalé le rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR). Cela ne pourra pas durer indéfiniment. Les salariés des entreprises dotées de plans d'épargne salariale et de régimes de retraites complémentaires ont donc tout intérêt à souscrire un de ces plans. Au-delà, il est très important d'acquiescer sa résidence principale, pour éviter de payer un loyer lorsque les revenus auront baissé. Il est également opportun d'avoir de l'assurance-vie dans son patrimoine. Et d'investir ensuite dans de l'immobilier locatif. Cette classe d'actifs permet de battre l'inflation sur le long terme.

**OBSERVATOIRE DE L'ÉPARGNE EUROPÉENNE****Didier Davydoff, directeur**

Il est judicieux d'être propriétaire de son logement, mais cela n'est pas suffisant. Il faut aussi prévoir une épargne financière pour faire face à la baisse des revenus et aux éventuels problèmes de dépendance. L'assurance-vie reste le placement à privilégier. Mieux vaut investir dans des contrats en unités de compte évoluant en phase avec le marché des actions. Sauf si l'on est très proche de l'âge de la retraite et que l'on pense utiliser son épargne peu de temps après la fin de la vie active. Dans ce cas, les contrats en euros sont plus indiqués. Ceux qui en revanche ne pensent pas avoir besoin de leur épargne à court terme, peuvent en placer une partie en actions, de préférence sur un PEA. Ils peuvent aussi acheter des actions de leur propre entreprise dans le cadre de l'actionnariat salarié, mais modérément, pour ne pas mettre tous leurs œufs dans le même panier.

**LA MONDIALE EXPERTS****Philippe Dabat, directeur général adjoint**

Les travailleurs non salariés doivent impérativement commencer par faire un bilan de leur situation personnelle. Car ils sont souvent moins bien couverts par les régimes obligatoires que les salariés. Et parce qu'ils ont souvent connu plusieurs emplois et ont donc des carrières compliquées. Ce bilan permet d'évaluer l'investissement à réaliser. Dans quel cadre fiscal ? Lorsque leur taux marginal d'imposition est supérieur à 25 %, les indépendants ont intérêt à opter pour un contrat Madelin, car les versements réalisés offriront des économies d'impôt. Et parce que ces contrats sont plus souples et offrent plus de garanties qu'un Perp. En revanche, pour les contribuables peu imposés, l'assurance-vie est la solution la plus séduisante.

Propos recueillis par ANNE BODESCOT et DANIELE GUINOT